

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La session des Conseils Généraux et le sentiment public. — La liquidation des dettes. — Que faut-il faire aux abstentionnistes ?

De nombreux Conseils Généraux ont tenu cette semaine la seconde session de l'année, au cours de laquelle ils réalisent leur bureau et votent le budget. Cette double opération donne à leur réunion une importance que n'a pas la session d'avril.

Aussi l'attend-on avec intérêt pour y découvrir une manifestation du sentiment public. Il est assez habituel que chacun l'interprète à sa façon et suivant ses préférences. On y cherche son opinion et non pas celle du pays auquel on fait dire ainsi non pas ce qu'il pense, mais ce qu'on voudrait lui faire penser.

En dépit de ce travers, il serait difficile aux amateurs de changement de trouver trace d'un tel désir dans la réunion des Conseils Généraux. Les Assemblées départementales sont très près du pays. Leurs membres résident dans les cantons, vivent au milieu même des populations qu'ils représentent. Ils savent leurs désirs et sont admirablement placés pour interpréter leurs volontés.

Leurs actes s'en inspirent directement et l'on peut voir en eux-ci une manifestation spontanée et presque immédiate du sentiment de leurs mandataires. Or, qu'ont-ils fait ? Ils ont tout simplement maintenu ce qui était, pas de changement. Telle est la caractéristique de cette session. Presque partout, les bureaux sortants ont été réélus. Ceci ne peut pas être interprété de deux manières : les Conseils Généraux ont témoigné qu'ils veulent voir continuer ce qui est. Continuer et achever.

Nous ne cherchons pas à forcer le sens de cette journée. Mais nous croyons impossible qu'on lui fasse dire autre chose.

D'ailleurs, les discours prononcés par les Présidents témoignent du même esprit. Il n'en est pas un où soit exprimé une opinion contraire.

Direz-vous qu'il s'agit d'une position négative ? Peut-être ! Mais cela aussi est une force. Cela aussi est une indication.

S'il y avait dans le pays un besoin de changement, une volonté de voir modifier dans un sens quelconque la politique générale, qui peut croire qu'on n'en trouverait trace ni dans les actes, ni dans les votes, ni dans les déclarations des élus cantonaux ?

Les négociations continuent pour aboutir au règlement complet et définitif du problème des dettes et des réparations. Les six gouvernements d'Allemagne, de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et du Japon ont décidé de constituer à cet effet un Comité d'experts qui aurait pour mission de préparer la solution du problème : il fixerait le montant de la dette allemande et le montant des annuités que l'Allemagne aurait à payer après la révision du plan Dawes.

En cette affaire si délicate, il est un élément de succès absolument nécessaire à une favorable solution. C'est l'accord préalable de la France et de l'Angleterre. Si les vues des deux pays ne concordent pas, si chacun prenait une position différente de l'autre, il serait trop facile aux représentants des intérêts opposés de tirer parti de leurs divisions. Finalement tous les deux pourraient en pâtir.

Si nous en croyons les informations publiées par *The Times* sur l'entretien qu'a eu lieu à Paris entre MM. Churchill et Poincaré, les bases de cette entente seraient trouvées.

M. Poincaré ayant consenti à ne pas maintenir ses objections à la ratification des accords franco-américain et franco-anglais le rapprochement des deux thèses s'est effectué aisément.

Le ministre anglais a donné son adhésion à la demande française de versement par l'Allemagne d'une somme totale qui, après remboursement des dettes de guerre, laisserait un surplus destiné au paiement de la reconstruction des régions dévastées.

L'élaboration préalable du règlement semble s'effectuer dans de bon-

nes conditions. Il reste à savoir quelles seront les dispositions des Etats-Unis.

Les élections cantonales ont donné une nouvelle actualité à la question des abstentionnistes. Nos confrères parisiens s'en sont occupés et, tout en blâmant les citoyens qui marquent ainsi leur désintéressement des destinées du pays, il en est qui ont proposé des moyens pour remédier à cet état de choses.

L'un d'eux a eu une idée au moins originale : que l'Etat se désintéresse de ceux qui se désintéressent de lui. Il ne s'agit pas d'infliger des amendes ou de la prison, mais de retirer certains droits à ceux qui négligent volontairement leur devoir civique.

Pas de permis de chasse, pas de permis de circulation en auto, pas de passeport, pas de légalisation de signature, à qui ne voterait pas.

Notre confrère prévoit ainsi toute une échelle de sanctions qui aurait à son sommet la perte de tous droits politiques.

C'est évidemment une méthode. Il y a peu de chances qu'elle soit adoptée.

E. L.

Informations

L'accord franco-anglais

Le rédacteur diplomatique du *Daily Telegraph* déclare qu'il ne serait pas surpris d'apprendre que des échanges de vues ont eu lieu ou auront lieu incessamment entre Paris et Londres au sujet de la limitation navale et notamment à propos des bases d'un nouvel accord naval qui aurait l'approbation des Etats-Unis, de l'Italie et du Japon.

Cela n'a, d'ailleurs, rien de surprenant, selon lui, puisque Washington, dans sa réponse aux propositions franco-anglaises relatives au compromis naval, a virtuellement invité la France et la Grande-Bretagne à soumettre de nouvelles propositions et a même suggéré « une méthode très élastique qui permettrait de régler le tonnage naval et de sortir de l'impasse où l'on se trouve à présent ».

Bilan de la Banque de France

Au bilan hebdomadaire de la Banque de France, on note une augmentation de l'encaisse or de 36.172.089 francs. Les disponibilités à vue à l'étranger s'accroissent de près de 256 millions et les effets négociables de plus de 90 millions. Les billets au porteur en circulation sont en diminution de 51.413.220 fr. et les devis en report de 453.842.325 fr.

La proportion de l'encaisse or aux engagements à vue est de 38,90/0.

Taxe des hôtels et restaurants

M. Achille Fould et plusieurs de ses collègues ont déposé un amendement aux articles 19 et 20 de la loi de finances, tendant à disjoindre les dispositions contenues dans ces textes qui aboutissent à taxer à 8 pour cent la plupart des hôtels et des restaurants moyens et à taxer à 4 pour cent les établissements non classés.

Ils estiment que ces mesures auraient une répercussion fâcheuse sur l'hôtellerie, apporteraient des entraves au tourisme, accroîtraient le coût de la vie, etc.

Prisonniers des Maures

On annonce officiellement que les aviateurs Reine et Serre, qui étaient prisonniers des Maures, viennent d'arriver à Villa-Cisneros, et sont maintenant entre les mains des autorités espagnoles.

Les deux aviateurs seraient en excellente santé.

Selon des renseignements parvenus à Casablanca les aviateurs Reine et Serre, seraient immédiatement dirigés sur Las-Palmas d'où, suivant le passage des navires, ils s'embarqueraient, soit pour Casablanca, soit directement pour l'Europe.

La Conférence des réparations

Au sujet du lieu de la prochaine conférence relative aux réparations allemandes on remarque qu'elle devra être le plus commodément située de façon à permettre des relations faciles.

A ce point de vue, Paris semblerait particulièrement indiqué, notamment comme étant le siège de la commission des réparations et parce que les commissions allemandes des charges de guerre et des prestations en nature y possèdent encore des services et des archives.

Contre les communistes

Le Sénat de Hambourg a décidé d'interdire la feuille communiste *Hamburger Volkszeitung*, ainsi que tous les journaux que le parti communiste pourrait créer.

L'interdiction a été motivée par le fait que la *Hamburger Volkszeitung* a publié, ces temps derniers, plusieurs articles contenant des provocations à l'émence.

L'Allemagne et la Chine

Le colonel Bauer, membre de l'état-major général des armées allemandes pendant la guerre, en étroite collaboration avec le général Ludendorff, est en route pour la Chine, où il se rend comme conseiller militaire du gouvernement de Nankin, et réorganisateur des armées nationalistes. Le colonel Bauer sera secondé dans sa tâche par un nombre important d'officiers allemands.

Il apparaît que c'est à cause des objections soulevées par le gouvernement allemand que le général Ludendorff n'a pas été désigné pour le poste où est appelé le colonel Bauer.

Il ne fait aucun doute que les Allemands ont l'intention de profiter de ces relations militaires pour renforcer leur position commerciale en Chine.

Adhésion au pacte Kellogg

La Commission de législation du Conseil national a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de l'Autriche au Pacte Kellogg.

Terrible tamponnement

Notre correspondant parisien nous a adressé vendredi 26, à 14 heures 45, le télégramme suivant :

Bucarest. — Le Simplon-express a tamponné le rapide à la station de Recera. Il y a 31 morts et une vingtaine de blessés.

L'élection américaine

Les chefs du parti républicain d'Atlantic-City sont accusés d'avoir porté sur les registres électoraux 3.000 noms faux.

Cette découverte a été faite par l'attorney général, qui est un démocrate. Celui-ci veut demander à la cour de les annuler, car, dit-il, cette liste contient non seulement des noms de personnes, hommes et femmes, décédés depuis longtemps, mais encore des noms de chiens, de chats et de perroquets.

EN PEU DE MOTS.

— La Cour d'assises de la Somme a condamné à la peine de mort le nommé Serge Gambier, 19 ans, qui, le 1^{er} juillet, assassina deux femmes pour les voler.

— M. Renard, directeur de la Sûreté générale, succèdera à M. Bouju, préfet de la Seine qui sera appelé à une autre fonction.

Le doyen des électeurs est, certainement, M. Lapirot, résidant au village de Sanson, commune de Torsiac (Haute-Loire). Il est âgé de 97 ans.

— Un violent incendie, dû à la malveillance, a détruit 700 maisons à Wakanaï, au nord de l'île de Huguakide (Japon).

NOS ÉCHOS

Sur les percepteurs.

Le métier de collecteur d'impôts n'est pas toujours un métier de tout repos.

Tout dernièrement, un télégramme, on ne peut plus laconique, annonçait que trois de ces messieurs avaient été capturés, cuits à petit feu et mangés par des contribuables mécontents.

Cela ne se passait pas chez nous... Nous n'en sommes pas encore là. Une coterie première de percepteur ne trouverait pas beaucoup de gourmets dans notre pays.

Mais les indigènes de la Guinée hollandaise n'ont pas le palais si délicat. Ils ont pensé que s'ils ne mangeaient pas le flic, ils fêteraient le mangé.

Ces gens simples ne concevaient pas qu'on vint leur reprendre un argent péniblement gagné. Au fond, sont-ils aussi sauvages que ça ? Est-ce que dans notre intérieur nous ne pensons pas un peu la même chose. Nous avons beau être civilisés, nous tenons, inavoués, en foui au plus profond de nos méninges, des raisonnements de sauvages.

Nous ne mangeons pas le percepteur, mais nous le vouons à tous les diables. Il n'y a pas une si grande différence.

Poissons chanteurs.

Muet comme un poisson ! Exagération et erreur !

Les poissons parlent, et ils chantent ! Dans l'Inde, certains siluridés produisent un bruit agaçant en frottant l'une contre l'autre des épines qui se trouvent sur leur nuque. D'autres poissons frottent les épines de leurs nageoires sur une pièce osseuse de leur ventre, et le bruit est renforcé par la vessie natatoire ; d'autres encore grincent des dents pharyngiennes avec un bruit parfaitement sensible à l'oreille.

La carpe produit un son léger en expulsant l'air de sa vessie natatoire par la bouche ; chez la loche c'est le contraire, sauf le respect qui vous est dû. C'est par l'anus que ce poisson expulse avec bruit l'air dégluti par la bouche.

Certain poisson d'Amérique, surnommé le tambour, possède un appareil qui fait un assez grand bruit, surtout au moment de ses amours.

Enfin, la sciène aigle de l'archipel grec, qui détient le record de la musicalité, semble être l'origine de la légende des sirènes.

Le Liseur

Chronique du Lot

Appel au Secours

LA GRANDE MISÈRE DE NOS ROUTES ET DE NOS FINANCES

Le Conseil Général du Lot est mis en demeure d'avoir à choisir entre la ruine de nos routes et la ruine de nos finances. En pleine détresse, il fait appel au Gouvernement

Le Conseil Général s'est trouvé en présence d'une question angoissante qui le plaçait devant un dilemme tragique. Le service compétent réclame depuis longtemps des crédits supplémentaires pour la remise en état des chemins vicinaux. Hésitant devant ces dépenses, le Conseil Général avait toujours strictement mesuré son effort financier et résisté aux demandes des Ponts et Chaussées.

Cette année, ceux-ci plaçaient le Conseil Général devant cette alternative :

« Ou vous m'accorderez sept millions de crédits supplémentaires, spécialement affectés à la réparation du réseau routier, ou vous assisterez à l'effondrement de vos chemins ! »

Sept millions de crédits supplémentaires ! Cela représente trois cent cinquante centimes additionnels !

On conçoit l'émotion du Conseil. Le projet, à lui soumis, fut d'abord longuement discuté en séance plénière des deux commissions, réunies, des finances et des travaux publics.

Puis il vint en séance publique où la discussion s'engagea.

Exposé de M. Limes

C'est M. Limes, rapporteur général des travaux publics, qui prend le premier la parole. L'exposé d'abord le projet soumis au Conseil Général par les services des Ponts et Chaussées.

Puis, il insiste fortement sur l'état déplorable des chemins vicinaux. L'augmentation du prix des matériaux est si considérable qu'on a eu beau augmenter les crédits, les ressources mises à la disposition du service n'ont pas cessé d'être insuffisantes.

Aujourd'hui, on demande au Conseil un minimum indispensable pour la remise en état : soit sept millions à ajouter aux dépenses ordinaires. Pour les avoir, il faut voter 350 centimes additionnels.

En séance privée, la discussion a fait ressortir que le département n'a pas les moyens de faire cet effort. Il a atteint la limite des sacrifices qu'il peut demander aux contribuables.

Il faut que l'Etat nous aide. Il nous donne actuellement 700.000 francs de subvention. Mais il s'attribue tout le produit de l'impôt sur les autos. Nous avons, il est vrai, le droit d'établir sur elles une taxe départementale, mais l'Administration a étudié la question. Elle a fait le calcul : cette taxe nous rapporterait au maximum 340.000 francs, c'est-à-dire le vingtième de ce qu'il nous faut.

En outre, cette taxe ne frapperait que les automobiles lotaises, alors que ce sont évidemment les autos étrangères au département qui usent nos routes.

M. Limes explique que sur les impôts perçus par l'Etat, le département du Lot devrait recevoir 3 millions 500.000 fr.

Il suggère une méthode nouvelle. L'Etat percevrait lui-même des taxes supplémentaires sur l'essence et sur les pneus. Il ferait ensuite la répartition de ces fonds entre les départements, au prorata de l'importance de leur réseau routier et en raison inverse de leur richesse.

La résolution proposée

M. Limes conclut son exposé en donnant lecture de la résolution qui a été préparée en séance de commission et dont voici le texte :

« Le Conseil Général du Lot, « Après avoir entendu les déclarations de son rapporteur spécial, M. Limes, Ingénieur en Chef du Service Vicinal du département de la Haute-Garonne, « Constate que l'état des chemins du Lot nécessite impérieusement le vote immédiat de 350 centimes ; « Que cette nécessité proclamée par l'Administration est reconnue par les usagers ; « Que tout attermoiement doit entraîner, dans un avenir prochain, la ruine du réseau routier ;

« Mais se déclare dans l'impossibilité d'ajouter aux 488 centimes inscrits dans son budget, 350 centimes nouveaux qui constitueraient une surcharge écrasante pour les contribuables ruraux ; « Qu'appelé à choisir entre la ruine de ses finances et la ruine de ses routes, il en appelle au Gouvernement et au Parlement, pour inscrire dans le budget de 1929, toutes dispositions susceptibles d'assurer la sauvegarde des chemins départementaux — partie essentielle de l'outillage national — en substituant l'effort de l'Etat à l'effort impossible du département ; « Affirme en tout cas sa volonté de ne pas voter les centimes supplémentaires que, pourtant, il sait indispensables à la défense de son réseau routier et au maintien de son économie rurale ; « Signifie par ce refus qu'il entend se conformer à la circulaire Sarraut, en date du 30 septembre dernier, et à l'invitation faite par le Ministre de l'Intérieur aux Conseils généraux et municipaux de n'engager aucune dépense nouvelle mais lire de cette attitude toutes conséquences à l'égard des pouvoirs centraux dont la responsabilité sera désormais engagée au soutien des collectivités en détresse ; « Mandate son président pour communique la présente motion à tous les Conseils Généraux, en vue de provoquer une revendication en commun. »

Déclarations de M. Malvy

M. Malvy dit que la question est vitale pour le département. Il faut ou sacrifier nos routes ou imposer aux contribuables lotois presque la part du département. Or, celle-ci est dans la proportion de 54/0/0 sur nos feuilles de contributions... L'orateur déclare qu'à son avis il n'est pas possible de demander au département un pareil effort.

L'Etat se prépare à alléger un peu les charges fiscales. Comment voudrait-on qu'à ce moment précis le département augmentât les siennes ?

D'autre part, abandonner nos routes serait un véritable désastre ! Mais c'est ici, à son avis, une question d'intérêt national. Et la commission des finances de la Chambre s'en préoccupe.

Le crédit de 30 millions inscrit jusqu'ici au budget national pour subventionner les départements avait été supprimé. Non seulement, la commission l'a rétabli, mais elle l'a porté à 40 millions. Enfin, elle a convoqué M. Tardieu, ministre des travaux publics, pour discuter avec lui de cette affaire.

M. Malvy demande donc au Conseil Général de donner tout son appui au Président de la Commission des Finances de la Chambre. Pour cela, il importe que le Conseil refuse tout crédit supplémentaire et fasse appel à l'Etat.

Il conclut, comme M. Limes, que l'Etat doit établir un impôt supplémentaire sur les autos dont il répartira les ressources aux départements.

En terminant, M. Malvy fait appel à la solidarité nationale.

Déclarations de M. de Monzie

Le Président du Conseil Général a pour devoir de résumer et de conclure. La nécessité s'impose au Conseil que nous sommes arrivés au maximum possible de dépenses. Nous n'en pouvons plus.

Nous n'avons décrété de dépenses que celles qui étaient imposées par une nécessité absolue. Il fallait des autobus, du téléphone, des voies de communications. Ces besoins primordiaux à satisfaire nous ont placés dans l'impossibilité de faire plus.

En 1920, M. Limes posa une première fois la question au Conseil. Il était d'avis à cette époque qu'on fit des sacrifices considérables. Nous n'avons pas pu le faire. La question revient aujourd'hui. La réponse ne peut être différente...

Nous nous refusons à subir le dilemme qui nous est imposé ! Entre la ruine de nos chemins et la ruine de nos finances, nous ne choisirons pas.

Il n'y a pas de doute que la question des routes, même départementales, est devenue question nationale. Le réseau routier fait partie de l'outillage du pays. Nul ne peut contester que nos routes servent davantage aux autos de l'étranger qu'à celles du Lot.

Enfin, comme on l'a fait ressortir, il serait stupide d'augmenter les impôts départementaux dans le moment où l'Etat s'apprete à diminuer les impôts nationaux.

En séance de commission, on avait envisagé le moyen un peu théâtral de refuser le budget. On y a renoncé avec raison.

Mais il faut se tenir énergiquement au refus décidé des crédits supplémentaires qui nous sont demandés pour la remise en état de nos chemins. Non parce que nous ne voulons pas. Mais parce que nous ne pouvons pas.

Nous ferons remarquer au gouvernement que les finances des départements sont beaucoup moins sèches qu'autrefois du fait de l'Etat lui-même qui rend obligatoires des dépenses décidées par lui. Enfin, en refusant d'augmenter les dépenses nous nous conformons à une toute récente circulaire du Ministère de l'Intérieur.

Nous comptons, conclut M. de Monzie, sur l'action de notre collègue Malvy à la commission des finances de la Chambre où il sera soutenu par notre appel et notre refus.

M. de Monzie met aux voix le texte de la résolution proposée. Il est adopté à l'unanimité.

Appel à tous les Conseils Généraux

Ce vote acquis, M. de Monzie informe ses collègues qu'il a l'intention d'adresser cette résolution à tous les Conseils Généraux en l'accompagnant de la lettre suivante :

« Mon cher Collègue, « Le Conseil Général du Lot me charge de vous adresser en communication une motion qu'il vient de voter à l'unanimité, mais qui ne saurait prendre valeur que si elle cesse d'être une manifestation isolée. Nous avons la conviction que dans tous les départements de France, le problème se pose à peu de chose près dans les mêmes termes, et que partout les ressources fournies par les centimes appaissent insuffisantes pour faire face aux dépenses accrues d'entretien et de mise en état des chemins.

D'autre part, au moment où le Parlement se préoccupe de réduire les charges en principal qui pèsent sur le pays, il nous est apparu impossible de laisser créer par l'augmentation des charges départementales une double peine contrepartie aux exonérations que les contribuables français attendent, espèrent et escomptent.

Dans ces conditions, nous vous prions de vous joindre à nous en vue de donner force et autorité à une proposition que nous venons, à votre appui, adresser aux Chambres à la veille de la discussion budgétaire.

Le moment est venu où, pour la sauvegarde des intérêts qui leur sont confiés, les collectivités, comme les individus, doivent s'unir, sinon se syndiquer, pour toutes revendications du bien public.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître la suite que votre Conseil Général croira devoir donner à une démarche dont la gravité des circonstances excuse la forme inaccoutumée.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos parfaits et tout dévoués sentiments. « Le Président du Conseil Général. »

Unanimentement l'Assemblée approuve ce texte et donne mandat à son Président de l'envoyer à tous les départements.

La question est ainsi réglée. Il ne reste plus qu'à savoir l'accueil que le Gouvernement fera à cet appel au secours.

Gendarmerie

M. Rivière, de la garde républicaine, est affecté à Figeac, en remplacement du gendarme Bonis, nommé chef de brigade.

M. Loumet, candidat militaire, est admis comme élève-gendarme, à la 17^e légion (arme à cheval).

M. Buffan, est affecté, également, à la 17^e légion (armée à pied).

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 25 octobre (matin)

La séance est ouverte à 11 h. 1/2.
M. Miguel dépose un vœu tendant au rétablissement des directions départementales postales, dont la suppression, dit-il, n'a réalisé aucune amélioration de service, aucune économie. Le vœu est adopté.

Un vœu identique déposé par MM. Loubet, Laparra, Pezet est adopté.
Le Conseil adopte un vœu tendant à ce que dans le cahier des charges des entreprises pour la construction ou la réparation des immeubles communaux, on emploie de préférence les briques du Lot.

Un vœu pour qu'on édite un recueil d'usages locaux du Lot par communes est adopté. Une Commission est nommée : elle est composée de MM. Lacaze, Malrieu (de Figeac), Laparra, des Présidents des Chambres d'agriculture, du commerce, des notaires.

M. Malby présente un rapport relatif à la création d'une école d'artisanat rural à Souillac. Cette école qui serait un centre d'orientation professionnelle rurale, sera installée dans l'ancien hôpital. M. Malby dit que l'Etat participera à la dépense de l'installation. En ce qui concerne le personnel de cette école, il propose de donner à M. le Préfet mandat pour étudier les voies et moyens relatifs aux dépenses.

Adopté.
M. Loubet propose d'allouer des subventions à des élèves non boursiers d'école primaire supérieure, ainsi que des secours à des familles d'enfants orphelins.

Adopté.
M. Pezet indique que le Conseil municipal de Figeac a décidé d'installer une maison de retraités dans l'ancien immeuble occupé par la prison de Figeac. Le Conseil donne avis favorable.

Diverses demandes de secours au titre de l'assistance gratuite sont rejetées.
Des accords sont intervenus entre le département et des familles d'aliénés pour le règlement de la pension de ceux-ci à l'asile de Leyme.

M. Jarrel propose de donner acte du dépôt des rapports relatifs au service téléphonique.

Il propose de décider que l'ordre de priorité d'installation téléphonique pourra être modifié d'office non seulement au profit des communes qui consentiront à faire l'avance au département des sommes nécessaires pour assurer leur liaison au réseau, mais encore au profit de celles dans lesquelles aura été installé un bureau de poste, une agence postale, une recette auxiliaire ou un correspondant postal.

Adopté.
M. Jarrel rappelle que le Conseil avait décidé de donner une prime de 50 francs à tout agent qui aurait fait obtenir un abonnement au téléphone : L'administration ne veut pas que cette prime soit attribuée. M. Jarrel propose de verser une somme de 1.000 francs à la Société de secours mutuels « le Soutien fraternel des P. T. T. ».

Adopté.
L'installation d'un circuit téléphonique Miers-Padirac (26.350 fr.) et de Lizeux-Puy-l'Évêque (60.000 fr.) est adoptée.

Adopté.
M. Lacaze demande qu'acte soit donné du dépôt de rapports des chefs de service.

Faute de ressources, il propose de rejeter plusieurs demandes de subventions. Le Conseil décide d'adopter le deuxième projet relatif à la répartition du principal flétri afférent à la contribution personnelle-mobilière.

La suppression d'un employé à la sous-préfecture de Figeac et de Gourdon est approuvée. Ils seront remplacés par un employé auxiliaire.

Le Conseil accepte un don de 500 fr. fait par M. Coueslant, en faveur de l'œuvre de bourses d'apprentissage et adresse des remerciements au donateur.

La Commission départementale est chargée de renouveler les traités de fournitures d'impression avec les imprimeurs de la ville.

M. Léry est nommé membre de la Commission chargée du classement des bureaux de tabac.

Les anciens membres de la Commission départementale sont maintenus. M. Gayet est nommé Président de cette Commission.

Sur la proposition de M. Lacaze, le Conseil décide de voter une subvention pour venir en aide à la commune de Flaungnac dans la dépense occasionnée par la translation du cimetière.

Le Conseil vote la somme de 43.000 francs pour les réparations à effectuer au Palais de Justice de Cahors.

La séance est levée à midi.

Séance du 25 octobre (soir)

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. de Monzie.

Le Conseil donne lecture et acte des vœux émis par les Conseils d'arrondissement, notamment au sujet de l'assurance-grêle et de l'électrification.

M. Orliac propose de voter la part contributive du département, dans les dépenses nécessitées par l'inspection médicale dans les écoles. Adopté.

Le Conseil décide de donner avis favorable à la cession à bail du Sanatorium de Montfaucon par l'Etat à la Fédération des Sociétés postales de mutualité, étant entendu que les trente lits qui étaient réservés pour le traitement de ses malades resteront réservés à son profit.

La pension de retraite de M. Fourastié, archiviste départemental, est fixée à 15.822 francs. Le Conseil tient, au moment où M. Fourastié prend sa retraite à lui adresser ses félicitations et ses remerciements pour les bons services qu'il a rendus.

Des bourses pour les écoles normales, pour les écoles primaires supérieures sont accordées, ainsi qu'un prêt d'honneur de 5.000 francs en faveur de M. Darche, élève à l'École des langues orientales de Paris.

On sait qu'un service de surveillance des routes est assuré par des gendarmes en auto qui ont pour mission de faire

respecter le code de la route par les automobilistes. Comme il est prescrit aux gendarmes de porter secours aux automobilistes victimes d'accidents, ils doivent être munis d'une boîte contenant des médicaments, des pansements. Un crédit de 250 francs est voté à cet effet.

Le relèvement de l'indemnité versée, par l'Etat aux départements pour le logement des officiers de gendarmerie logés dans les bâtiments départementaux est proposé et adopté.

La somme de 2.000 francs relative à l'entretien des monuments historiques est votée.

M. Rougier donne communication des dépenses relatives à l'assistance aux vieillards. Acte est donné.

Acte est donné du rapport relatif au remboursement aux communes sur le montant des sommes encaissées pour le service de l'assistance médicale gratuite.

La Commission départementale est chargée de fixer la date de la 1^{re} session de 1929 du Conseil Général.

M. Bénéch propose de fixer à 5 ans de séjour le délai pour l'acquisition du domicile de secours des aliénés.

Un crédit de 15.000 francs est voté pour la création d'un dispensaire antituberculeux à St-Céré.

Une indemnité de 100 francs est votée pour causeries aux élèves-maitres de l'école normale de Rodez sur les fonctions de secrétaires de mairie.

Les conseils municipaux des communes riveraines ont décidé la constitution d'un syndicat intercommunal en vue de la protection des berges de la Dordogne contre les inondations de cette rivière. Avis favorable est donné à cette constitution.

M. Malby demande que l'administration fasse diligence pour que les travaux soient exécutés le plus rapidement possible.

M. Rouma demande le vote d'un crédit pour réparation au bac de la commune de Lagardelle. Adopté.

Il propose que le sectionnement de la commune de Puy-l'Évêque soit supprimé. Approuvé.

M. Lavauzelle donne communication du rapport relatif aux lignes d'autobus. Acte est donné.

Il propose de donner un avis favorable pour la création d'une ligne d'autobus du Rouget (Cantal) à Souzeyrac (Lot). Approuvé.

M. Limes donne communication du rapport relatif au service vicinal, à l'entretien des chemins de grande communication.

Nous publions, d'autre part, le compte rendu de cette importante question.

M. Limes propose de maintenir les tarifs actuels appliqués aux transports du chemin de fer de Bretenoux. Adopté.

Une somme de 35.000 francs est votée pour le relèvement du salaire du personnel du chemin de fer de Bretenoux.

La question relative aux ponts suspendus sur le Lot est ajournée à la session d'avril.

Une somme de 100.000 francs est votée pour réparation des chemins de Carégnac à Floirac où s'est produit un éboulement.

Une somme de 23.000 francs est votée pour la reconstruction d'un pont sur l'Alzou, dans la commune de Biot.

Pour assurer la surveillance des travaux vicinaux, une motocyclette est allouée à l'agent chargé de la surveillance.

Un crédit est voté pour le goudronnage dans la traversée de Luzech, ainsi que pour la reconstruction des trottoirs et de caniveaux dans la traversée de Gramat.

Une demande de subvention pour des travaux de voirie urbaine dans la commune de Prayssac, est renvoyée à l'administration compétente.

Renvoyé à la Commission départementale, une demande de subvention pour l'entretien du chemin dans la commune de Sauzet.

Une indemnité de 21.500 francs est allouée au personnel du service vicinal.

Une demande d'acquisition d'un rouleau compresseur à essence pour le cylindrage des routes est rejetée. La Compagnie chargée des travaux de cylindrage sera invitée à fournir un rouleau à vapeur.

M. Constans indique que l'orage du 15 août a occasionné des dégâts dans les communes de St-Céré, de Payrac. Un crédit est voté.

Le Conseil approuve la création d'un poste de gendarmerie de 2 hommes dans la commune de Laval-de-Cère. Le logement des deux gendarmes coûtera 2.400 francs. Adopté.

Un crédit de 12.153 francs est voté pour transformation, amélioration à faire dans la caserne de gendarmerie de St-Céré.

Encore meilleur marché la 5 CV PEUGEOT!



— Bravo Peugeot ! j'ai enfin réalisé le rêve de ma famille. —

Peugeot vient, dans de très fortes proportions, de réduire les prix de sa fameuse 5 CV. Voyez plutôt :

	172 M. modèle 1928	172 S	
Anciens Prix	Nouveaux Prix	Modèle 1929 Prix	
Cabriolet de luxe 23 places	16.950	13.500	13.900
Torpédo 4 places	15.900	14.900	15.500
Conduite intérieure 4 places	18.000	16.500	16.900
Faux-cabriolet 3 places grand luxe	18.900	17.500	17.900
Camionnette 250 kgs.	13.500	12.500	12.700

Une plus grande production, l'emploi d'outillages perfectionnés, ont permis ce tour de force. Car la 5 CV Peugeot garde toutes ses qualités de robustesse, devenues légendaires, et s'améliore dans beaucoup de détails : elle est devenue tout à fait silencieuse et plus économique — si possible — d'entretien.

La 5 CV Peugeot est toujours payable en 12 ou 15 mensualités sans présentation de traités à domicile (nouvelle organisation, examen rapide des dossiers).

Dans ces conditions, qui se refusent à une auto !

Camionnette 5 CV Charge utile 250 kgs. 70 kms à l'heure, 2 places confortables. Imposition 5 CV. Frais d'entretien et de consommation en charge : 0 fr. 25 le kilomètre. Toute équipée avec cinq roues garnies... 12.500 fr.

Renseignez-vous chez l'agent de Peugeot.

Il y a plus de cent mille 5 CV Peugeot qui roulent

Notariat
M. Lavauzelle est nommé notaire à Figeac, en remplacement de M. Cadiergues.

Préparation militaire
MM. Souhlo, Bach, de l'École normale de Rodez, Lajougue de l'École normale de Toulouse, tous les trois du recrutement de Cahors, ayant concouru pour l'obtention du brevet de préparation militaire supérieure ont obtenu la moyenne suffisante pour être nommés caporaux au bout de quatre mois de services.

SERVICE DES PHARMACIES
Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 28 octobre 1928 par la

Pharmacie GARNAL
Laboratoire de la Phosphore Garnal
En face le Théâtre — CAHORS

L'extrême abondance des matières nous oblige à renvoyer à un prochain numéro un certain nombre de correspondances et de communications.

Recettes 21.256.103 46
Dépenses 22.441.129 39
Déficits 1.185.025 39

On passe au vote : le budget est adopté, mais il y a 4 abstentions.

Une discussion s'engage au sujet de ces abstentions. MM. Orliac, Miguel, de Monzie y prennent part.

La Commission des finances se retire pour délibérer à nouveau.

A 8 heures, la séance publique est reprise. Après une intervention de M. de Monzie, le budget est voté à l'unanimité ainsi que les centimes nécessaires à combler le déficit.

CAHORS LA CRISE MUNICIPALE EST CONJURÉE

Nos lecteurs savent qu'à la suite de l'élection du Canton-Nord, la majorité du Conseil Municipal avait décidé de démissionner.

La résolution en fut prise au cours d'une séance privée tenue dimanche soir, 21 octobre. Nous en avons rendu compte en son temps.

Mais plusieurs membres de l'assemblée ayant demandé un délai, il fut décidé que cette démission ne serait remise au Préfet que le jeudi suivant.

Ce jour-là, les conseillers socialistes firent connaître qu'après avoir consulté leurs amis, ils se refusaient à donner leur démission. Ils se déclarèrent résolus à rester même si leurs collègues partaient. A leur avis, le vote du Canton-Nord de Cahors ne devait pas entraîner la démission du Conseil municipal.

M. Bessières, adjoint au maire, déclara de son côté qu'il entendait conserver son mandat de conseiller et son poste d'adjoint.

Entre temps, M. Tassart, avec un désintéressement personnel indiscutable et un souci très noble des intérêts cadurciens, faisait tous ses efforts auprès de ses collègues pour les engager à ne pas solidariser leur sort avec le sien.

Tout en les remerciant vivement du sentiment qui les avait poussés à cette manifestation, il leur demandait de réfléchir froidement à la situation et de conserver leur poste à la mairie de Cahors.

Le Conseil décide de rester
L'insistance de M. Tassart avait ébranlé plusieurs conseillers. C'est dans ces conditions qu'au lieu de jeudi soir une réunion privée qui fut longue et animée.

A la suite de cette séance, la note explicative suivante fut communiquée à la presse :

« Ainsi qu'il avait été résolu dimanche soir, entre Conseillers Municipaux assemblés après le scrutin du Canton Nord, une réunion privée a eu lieu jeudi soir 25 octobre, à la Mairie, à laquelle assistaient tous les Conseillers à l'exception de MM. Tassart et Cammas adjoints, déjà démissionnaires, de MM. Bastide, Nicolai et Sastres, absents.

M. de Monzie qui présidait a fait connaître à ses collègues la démarche faite par M. Tassart tant auprès de lui-même qu'auprès des signataires de l'affiche électorale en vue d'inviter ses amis à ne pas abandonner par esprit de solidarité la tâche entreprise en commun.

M. Holzer, de son côté, a déclaré que les Conseillers socialistes, après avoir consulté leur parti et sur décision formelle de celui-ci, maintenaient leur résolution de ne pas solidariser avec les autres collègues non socialistes persisteraient à ouvrir une crise.

M. de Monzie a alors fait connaître qu'il se refusait quant à lui à ouvrir la dite crise et à prendre ensuite la tête d'une nouvelle liste en présence du trouble actuel des esprits dont il entendait décliner à bon droit la responsabilité ;

« que, pour le surplus, n'ayant pas l'intention de pratiquer à Cahors, en quelque éventualité que ce soit, une politique municipale contraire à sa politique générale de gauche au gouvernement et dans les Assemblées, il ne s'en irait pas pour revenir avec d'autres compagnons de liste ;

« Qu'enfin, émus en même temps les Conseillers municipaux devraient, en bonne logique, s'en aller ou rester en vertu d'une décision uniforme.

« Après avoir envisagé la situation particulière créée par l'article 44 de la loi de 1884, les Conseillers présents, au nombre de 20, se sont trouvés unanimes pour considérer qu'ils ont le devoir de remplir leur mandat jusqu'à son terme légal en réalisant dans une cohésion retrouvée non seulement les améliorations désirées par les socialistes pour la classe ouvrière, mais l'ensemble des réformes en cours d'exécution pour la mise en valeur de Cahors. »

Le Conseil élit le successeur de M. Tassart

Après cette réunion, il restait donc à compléter la municipalité. A cet effet, une séance publique fut décidée pour le lendemain.

Elle a eu lieu vendredi soir, à 9 h. Le public, s'attendant peut-être à des discussions, était venu nombreux pour y assister.

Tout d'ailleurs, se passa sans encombre et le plus paisiblement du monde.

A neuf heures, M. de Monzie entre en séance, bientôt suivi des conseillers. Sont présents : MM. de Monzie, Bessières, Poimbeuf, docteur Rougier, docteur Peindaries, Caillaud, Salanié, Cammadede, Alayrac, Cournéde, Bergon, Rougier, Holzer, Bach, Marmiesse, Ressiguière, Delard, Malique, Sastres.

M. de Monzie déclare au Conseil qu'il est réuni par autorisation spéciale de M. le Préfet pour tenir une séance extraordinaire en vue de procéder à l'élection d'un adjoint.

L'appel fait constater la présence de 19 conseillers.

M. de Monzie déclare qu'il va être procédé au scrutin. Les votes sont recueillis et le dépouillement donne le résultat suivant :

M. Salanié : 18 voix.
Bulletin blanc : 1.

En conséquence, dit M. le Maire, M. Salanié est élu à l'unanimité moins une voix, la sienne.

M. Salanié remercie ses collègues. En termes empreints d'une sincère émotion il dit qu'il apportera à ses nouvelles et lourdes fonctions tout le dévouement dont il est capable. Il exprime la certitude qu'il sera aidé par la bonne volonté de tous et que, dans l'apaisement revenu après un moment de trouble, chacun se remettra à la tâche pour le bien de la ville de Cahors.

M. de Monzie témoigne la reconnaissance du Conseil et la sienne à M. Salanié. C'est à l'appel du devoir qu'il a répondu en acceptant, non sans hésitation, le poste difficile qui est plus encore une charge qu'un honneur.

Je peux bien dire cela, ajoute M. de Monzie, au moment où j'ai dans le cœur des regrets affectueux, que je ne puis taire, en adressant l'hommage profond qui est dû à M. Tassart, à l'homme de haute

probité, au grand travailleur et à l'ami incomparable que M. Salanié va remplacer.

M. de Monzie termine son allocution en affirmant que le Conseil et la municipalité, dans une cohésion retrouvée vont continuer leurs efforts pour la bonne gestion des intérêts cadurciens auxquels ils donneront tout leur dévouement et tout leur cœur.

Réuni extraordinairement, le Conseil ne peut délibérer que sur le sujet porté à l'ordre du jour. En conséquence, la séance est levée.

La nomination de M. Salanié, très sympathiquement et très honorablement connue à Cahors, sera bien accueillie par l'opinion. Il mérite, pour le dévouement dont il fait preuve, les félicitations et les remerciements de tous.

Ainsi se trouve résolue la crise qui pendant quelques jours a si vivement agité Cahors.

Obsèques
Nous donnerons, dans notre numéro de mardi, le compte-rendu des obsèques du regretté M. Cros.

Mauvais chasseur
Certains chasseurs ne se gênent pas. L'aventure arrivée à M. Claret, de l'Hospitalet le prouve hautement.

Un de ces jours, un chasseur (plutôt voleur que chasseur), accompagné d'un chien roux et d'un chien blanc, abattit près de la maison de M. Claret, sept poules et en blessa une huitième. Surpris par Mme Claret et son petit garçon, il alla vite se cacher dans un bois voisin sans emporter les malheureux volatiles. Plainte a été portée.

Arrestation
Le nommé Bourdet Charles, 60 ans, originaire de la Creuse, a été arrêté pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique. Il a été écroué à la prison de Cahors.

Orage
Jeudi soir, vers 6 h. 1/2, un orage a éclaté sur Cahors. Pendant une heure environ, la pluie est tombée avec violence et le tonnerre a grondé.

Perdu
Il a été perdu une grande broche argent avec perle d'améthyste.
Prière de la rapporter au Commissariat. — Bonne Récompense.

Aux automobilistes
L'Auto-Garage Artigal, 103, Boulevard Gambetta, Cahors, informe sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} octobre 1928, la Société Anonyme des Usines Renault lui a confié la représentation exclusive de sa marque pour les arrondissements de Cahors et de Gourdon.

Il annonce également la venue dans notre ville d'une Caravane Renault, composée des modèles du Salon, qui seront visibles dimanche 28 courant, de 10 heures à midi, sur les Allées Fénélon.

Cette Caravane circulera dans le département et sera de passage :
Le 29 octobre, le matin à Labastide-Murat, et l'après-midi à St-Germain ;
Le 30 octobre, le matin à Castelnaud, et l'après-midi à Lalbenque ;
Le 31 octobre à Gramat.

Comme conclusion : Demandez un essai de la nouvelle 3 CV Renault.
Pour tous renseignements complémentaires, l'Auto-Garage Artigal vous les fournira.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 20 au 27 Octobre 1928
Naissances
Soulaeroup Marcelle, rue Wilson ;
Martinez Espérance, rue Wilson ;
Cavallé Jacques, 1, rue St-Georges ;
Touyé Janine, 29, rue St-Barthélémy ;

Publications de Mariages
Desprat Gaston, tailleur de pierre et Contios Jeanne, s. p., à Cahors ;
Tocaven Raymond, jockey et Chiron Marie-Louise, commerçante à Royan (Charente-Inférieure).

Décès
Billières Benoit, s. p., 74 ans, rue Wilson ;
Laur Baptiste, typographe, 65 ans, 13, rue Brive ;
Cérou Etienne, cultivateur, 32 ans, rue Wilson ;
Fialbas Louis, ancien tonnelier, 71 ans, 7, rue du Château-du-Roi ;
Cros Paul, Ingénieur des T. P. en retraite, 70 ans, Allées Fénélon ;
Pons J.-Pierre, propriétaire, 71 ans, en retraite, 4, rue V-Hugo ;
Sers Anfoine, ancien greffier, 82 ans, rue Victor-Hugo ;
Guillon Jacques, cultivateur, 65 ans, rue du Pape Jean XXII, n° 2.

ROYAL PALACE
Présentera les 27 et 28 Oct. Dim. mat. et soir.
Antonio Moreno dans
Un an à Vivre
grande comédie dramatique en 8 parties
Un an à vivre, le film qui réunit pour notre seul plaisir le mystère, l'amour, les talents, la beauté, la richesse du monde.

PALAIS DES FÊTES
SAMEDI 27 -- DIMANCHE 28
Pola Négri dans
HOTEL IMPÉRIAL
Un épisode de l'occupation slave. L'âme simple et généreuse du peuple est magnifiquement symbolisée par une humble servante qui ne craint point de risquer sa vie pour sauver celle d'un officier de son pays. Le réalisateur avec une maîtrise tonnante, a brossé de tableaux ayant la beauté simple et grandiose des plus belles fresques que Pola Négri anime magnifiquement de son prodigieux talent.

Une rude ascension Comédie
Magazine Actualités
ORCHESTRE
MERCREDI 31 -- JEUDI 1^{er} Novembre
MAMAN DE MON CŒUR (7 parties)
l'odyssée poignante d'une maman. Un chef-d'œuvre d'émotion.

Collège Putiphar Comédie
Petits marchands Actualités
Jéry et Médor Comédie
ORCHESTRE
CONDAMNATION A MORT
Un cor au pied, traité par « Le Diable », est irrémédiablement perdu. « Le Diable » enlève les cors en 6 jours, pour toujours. 2 fr. 50 toutes pharmacies. Attention ! Exigez « Le Diable », Cahors, pharmacie Orliac.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN
Stade Toulousain (réserves)
contre
Aviron Cadurcien (1)

Les éléments eux-mêmes semblent vouloir aider l'Aviron à faire du dimanche 28 octobre une magnifique journée de sport : La pluie qui est tombée ces jours-ci va faire place au beau temps en même temps qu'elle rend le terrain souple. Nos rugbymen vont pouvoir s'en donner à cœur joie. Mais comme leur tâche paraît dès aujourd'hui difficile ! Voici en effet, la composition de l'équipe du stade Toulousain :
Arrière : Guittard.

Trois-quarts : Tournerie, Espinasse, Borde François, Paquet.
Demi : Heilles (o.), Vignal ou Sulvan (m.).
Avants : Roques, Puig, Salette et Giannone, Sauterie, Delbos, Daffos, David, Trézy.

La plupart de ces noms sont connus de tous les sportsmen. Guittard est un ex-joueur du R. C. Narbonnais qui rivalisa avec les meilleurs arrières ; Tournerie, Paquet sont deux sprinters de classe, le premier, camarade de Samatan dans l'équipe universitaire de la ville de Toulouse ; Espinasse, capitaine de l'équipe, est un centre très scientifique, au jeu très fin, qui aurait sa place en équipe première s'il n'avait pour le concurrencer de véritables as. — Dans les avants, la 3^e ligne est formidable avec Daffos, sérieux postulant à l'équipe première, et Trézy, surnommé le « Tigre apaméen », Salettes, aux moyens physiques exceptionnels, est champion de France universitaire ; quant à Puig, des Quins perpignanais, il est international scolaire.

Tels sont les adversaires auxquels nos représentants vont se heurter, avec à l'ouverture notre compatriote Heilles ! Est-il besoin de préciser celui qui tout Cahors connaît bien et qui, après avoir été l'idole des Albigeois, reste aujourd'hui le postulant sérieux au poste soit de demi d'ouverture, soit de trois-quarts centre de l'équipe première du stade Toulousain ? Les comptes-rendus de cette saison indiquent Heilles comme un joueur complet, doué de cette « vista » spéciale contre ses grands demi d'ouverture. Et c'est contre ses anciens condisciples, contre ses camarades cadurciens, que ce joueur mettra en œuvre toutes ses qualités. Tant mieux, si les leçons doivent porter leurs fruits chez nos représentants.

L'Aviron sortira, nous dit-on, sa grande équipe, car il sait que devant de rudes adversaires on doit mettre tous ses atouts dans le jeu. Est-ce à dire que nous serons victorieux ? Hélas ! Il n'y faut pas songer ; mais le public voudra assister à une belle démonstration de propagande de nos clubs. C'est une véritable journée de propagande que le comité a mise sur pied ; il est indispensable que tout le monde se retire en se faisant à l'abri, et cela ne peut se produire que si les grands hommes, délaissant les dangereux caillouillages, se lancent dans un continu jeu ouvert.

Le public cadurcien peut, une fois de plus, se rendre compte des énormes sacrifices consentis par les dirigeants de l'Aviron. Les sommes nous persuadés qu'il répondra spontanément à ces efforts par un dévouement absolu. Tout Cahors doit être dimanche au stade Lucien-Desprats. Le prix des places est d'ailleurs relativement peu élevé, puisqu'avec trois francs à la pelouse et cinq francs aux tribunes, tout le monde sera bien placé pour suivre facilement les évolutions des trente athlètes. C'est une petite obole que tout Cadurcien, soucieux de la bonne marche de l'Aviron, voudra apporter à l'œuvre sportive.

Cadurciens, tous à Cabesstou demain à 14 heures 30. Que des applaudissements nombreux et nourris soient adressés à leur entrée sur le terrain. Les magnifiques athlètes et soulagés durant 90 minutes les processus qui ne sauraient manquer d'être nombreuses. Surtout, que les Toulousains emportent de la cité cadurcienne le souvenir d'un accueil courtois et enthousiaste. — M. E.

Note du Trésorier de l'Aviron. — Il est rappelé que la carte de membre actif de l'Aviron Cadurcien, ne donne droit qu'à une seule entrée générale, rigoureusement personnelle. Demain il sera fait un contrôle très sérieux à l'entrée du terrain ; les membres qui n'auraient pas leur carte à jour, se verront refuser l'entrée.

Joueurs convoqués
Alazard, Crassac, Bach, Rosset, Garrigues, Iches Louis, Besombes, Labro, Bibé, Jambert, Desprat, Rigal, Sors, Delgal, Mary, Gaillard, Raymond, Rollés, Vidal, Mirassou, Fourastié, Bénate.

Aviron Cadurcien (Section A. S. P. O.)
Demain dimanche l'A. S. P. O. se rend à Prayssac pour rencontrer en match amical le team local.

Frégate Cadurcienne
Demain dimanche, terrain « aux Lilas », St-Laurent-Lomnie se rencontrera avec note 1^{re} équipe. Entrée gratuite.

Arrondissement de Cahors
Catus
Naissance. — M. Marlas, limonadier à Catus, est depuis vendredi l'heureux père d'une belle fillette.

M. Marlas est le gendre d'un Cadurcien très connu, M. Gernolès, brasseur, rue des Boulevards à Cahors. Nos félicitations.

Saux
Enseignement primaire. — Mardi dernier une Commission d'instituteurs, présidée par M. Doumerg, inspecteur primaire, s'est rendue à Saux pour faire passer l'épreuve pratique de l'examen du certificat d'aptitude pédagogique à notre jeune instituteur suppléant, M. Rocher.

AUX 100.000 PALETOTS

CAHORS

Téléphone 165

E. ABADIE

R. C. 1657

CAHORS

TOUS VÊTEMENTS HOMMES - DAMES - JEUNES GENS ET ENFANTS

Nos vêtements n'ont rien de comparable à ceux fabriqués en Grandes Séries et sortant des Usines et des Manufactures.

Nos vêtements sont taillés par des Coupeurs de premier ordre d'où le « Chic de notre coupe ». La couture, la bordure, le bridage, la boutonnière, exécutés par des ouvrières habiles et du métier, achèvent les détails et font des vêtements finis et chics.

Le repassage à vapeur fait par de bons presseurs terminent nos vêtements et leur donnent du Chic, du Fini, une ligne impeccable.

Il vous plaira d'avoir un Vêtement fait dans nos ateliers, prêt à être porté, et satisfaisant aux plus subtiles exigences de la mode.

Nos Costumes

Le Complet Réclame en très belle nouveauté mode... 75 fr.

En Qualité Supérieure, façon et fournitures de choix. 125 fr., etc.

Façon Tailleur, modèles chic, belle draperie fantaisie, toutes formes, toutes teintes. 275 fr., 395 fr., 425 fr., etc.

Voir Nos Pantalons en belles rayures fantaisie peignés très solides. 29 fr., 39 fr., 49 fr., 59 fr., etc., etc.

DES PRIX

Nos Pardessus

Pardessus croisés ou Raglan en belle draperie mode, en réclame... 89 fr.

En Qualité Supérieure, façon et fournitures de choix... 115 fr.

Beau Pardessus croisé ou Raglan, belle draperie d'Elbeuf, façon soignée. 149 fr., 175 fr., 195 fr., etc.

Façon Tailleur, modèles Haute mode, draperie pure laine. 225 fr., 250 fr., 295 fr.

En Qualité Supérieure, modèles chic. 350 fr., 375 fr., 425 fr., etc.

Nos Touristes

Complet Sport, tissu anglais, Haute Fantaisie, en Réclame... 85 fr.

En Qualité Supérieure, grand choix de formes nouvelles. 125 fr.

Modèles très chics, formes dernière mode, tissus variés. 150 fr., 175 fr., 195 fr., etc.

Norfolk en très beau tissu, jolies façons pour 9 ans à 14 ans. 75 fr.

En Qualité Supérieure, 89 fr., 95 fr., 125 fr., etc.

DES QUALITÉS

Nos Robes

Robes jolie serge ou popeline. 49 fr., 69 fr., 75 fr.

Robes élégantes en popeline belle qualité. 95 fr., 120 fr., 150 fr., etc.

Robes popeline lourde belle qualité. 175 fr., 195 fr., 225 fr., etc.

Robes élégantes en crêpe de chine, teinte mode. 175 fr., 125 fr., 250 fr., etc.

Très jolies robes cérémonies, Haute couture, grand choix de modèles. 395 fr., 450 fr., 495 fr., etc.

MODELES

Nos Manteaux

Manteaux velours de laine, belle qualité, jolie forme mode. 49 fr.

En beau velours de laine, belle façon, col fourrure. 95 fr., 115 fr., 120 fr., 125 fr.

Très jolis manteaux en beau velours de laine, doublé entièrement, col et poignets fourrures. 139 fr., 149 fr., 175 fr., etc.

Manteaux Haute Couture en beau velours de laine, très façonnés, doublés entièrement, col et poignets fourrure. 225 fr., 250 fr., 295 fr., etc.

CHIC

Manteaux en beau drap amazone, doublés entièrement soie, col et poignets fourrure. 375 fr., 395 fr., 425 fr., etc.

Manteaux en peluche de soie, doublés entièrement, brochés soie. 195 fr., 250 fr., 275 fr., etc.

Très jolis manteaux en peluche, peluche péco grand choix de modèles. 350 fr., 395 fr., 425 fr., etc.

Très jolis modèles Haute Couture, en peluche péco soie, doublés entièrement. 500 fr., 595 fr., 650 fr., etc.

EXCLUSIFS

VÊTEMENTS DE CÉRÉMONIES — GRAND CHOIX DE TOILETTES DE MARIÉES

Vêtements de travail Adolphe LAFONT (de Lyon) et LE TRAVAILLEUR (1^{res} Marques Françaises)

petits cochons vendus de 100 à 250 fr. pièce selon grosseur.
Les œufs ont valu 10 fr. la douzaine, les poulets 4 fr. la livre.
On ne vend le blé que sur échantillon. Donc, pas d'apport de céréales.

Vers

Electrification. — Les travaux d'électrification de la commune de Vers sont sur le point d'être terminés.
La Municipalité donnera ainsi satisfaction non seulement aux habitants, mais encore aux nombreux visiteurs et touristes qui réclamaient depuis déjà longtemps cette importante amélioration.
Par une heureuse coïncidence l'inauguration de l'éclairage électrique aura lieu aujourd'hui, dimanche 28, jour de la fête locale.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles SERS, RESSIGUIER et tous leurs parents, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur SERS Antoine-Paul Ancien greffier du Tribunal de Commerce décédé à Cahors dans sa 83^e année, muni des sacrements de l'Église.
Les obsèques ont eu lieu à Douelle, le 27 octobre 1928.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

Arrondissement de Figeac

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche le service sera assuré par la pharmacie Delmas, Pont Gambetta.

Un doigt coupé. — Sur le chantier du nouveau bâtiment du Crédit Lyonnais, rue Gambetta, M. Rasconville Paul de l'entreprise Gerry dirigeait un cordage au bout duquel était suspendu un gros bloc de pierre. A un certain moment une oscillation de la corde l'amena le long d'un mur et l'ouvrier eut le malheur de se faire si fortement pris que la 3^e phalange fut arrachée. Le médecin appelé aussitôt pour donner ses soins au blessé a jugé qu'il ne pourrait reprendre tout travail avant une vingtaine de jours.

St-Félix

Inhumation du D^r Cabanès. — On nous prie d'annoncer que l'inhumation du D^r Cabanès se fera le dimanche 4 novembre, à 15 heures (rendez-vous à la gare).
Toute la cérémonie des obsèques ayant été célébrée à Paris, on se rendra directement de la gare au cimetière ; sans fleurs ni couronnes, ni discours, selon la volonté du défunt.

Une cérémonie de commémoration aura lieu ultérieurement, au moment de la pose, sur la tombe de notre regretté compatriote, du médaillon de bronze offert par ses lecteurs et amis.
Le Conseil Municipal de notre ville y assistera, nous assure-t-on, en corps.
M. le D^r Cabanès et Mme Cabanès font trop de bien à la ville pour que chacun ne tienne pas à y assister.

Un ami. — Dimanche avaient lieu les funérailles de M. Teilhard Louis, du village du Rastel, et de sa fille âgée d'un an, emportés à quelques heures d'intervalle par la dysenterie. A Mme Vve Teilhard, aux familles Teilhard et Deneu si cruellement éprouvées, nous offrons nos bien sincères condoléances.

Conseil Municipal. — Au cours de sa séance de dimanche dernier, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 5.000 fr. pour la construction du chemin rural de Niel. Plusieurs demandes d'assistance aux femmes en couches ont été transmises à la sous-préfecture avec avis favorable. M. Delbos Auguste, domicilié à Figeac, demandé à la commune une indemnité.

MESDAMES

Pour vos cheveux courts L'ONDULATION INDÉFRISABLE

avec les nouveaux appareils en larges vagues ou bouclés, garantie 8 mois contre tout lavage, tête entière depuis 75 fr. Travail exécuté en 40 minutes.

Prenez rendez-vous d'avance car ce prix ne peut être maintenu, à vous d'en profiter.

POPOVITCH, Coiffeur pour Dames, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS -- Téléphone : 170

nité de 300 fr. parce que le chemin rural du Mas à Donnazac traversait une parcelle de terre lui appartenant. Le Conseil Municipal estimant cette somme trop élevée a délégué M. Graves Marcel, adjoint au Maire, pour s'entendre avec M. Delbos Auguste, et obtenir une réduction de l'indemnité demandée.

REMERCIEMENTS

Les familles CROS, POTBLEU, ROUDIE, BONNEVILLE remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Paul CROS

Ingenieur des Travaux publics de l'Etat en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Alphonse BONNAFOUX et leur fille ;
Monsieur et Madame Germain PONS, de Cournou, et leurs enfants ;
et tous les autres parents remercient toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jean-Pierre PONS

à l'occasion de la TOUSSAINT

Grand Choix de Chrysanthèmes

toutes nuances

GERBES ET COURONNES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'ADRESSER

M. Félix MAGESTROY

Jardinier, 2, rue Marine

à 30 mètres de l'Octroi de CABESSUT

ON PEUT VISITER DÈS AUJOURD'HUI

A L'HORTENSIA

18, rue Clemenceau

Couronnes et spécialités d'objets funéraires

Prix les plus réduits

M^{me} ANDRIEU -- CAHORS

A LOUER

UN JARDIN

Maison Carsyon, en face la Gendarmerie

divisé en 14 lots

S'adresser à M^r BOYER, Huissier à Cahors, 4, Rue Blanqui.

EVERITE
DUREE ECONOMIE
PANNEAUX
REVÊTEMENTS DÉCORATIFS "GIFFA"
Tapis, Echant. et Catalog. illustré gratuits sur demande
AGENCE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST
33, Cours de Péri-les-Carrières, BORDEAUX, Tél. 29.25
Les plaques ondulées portant la marque EVERITE durent plus que la tôle ondulée galvanisée.

CHARCUTERIE ASTRUC

37, Rue Nationale

Réouverture le 31 Octobre

Gras pour fondaison au cours du jour

FABRICATION DE SOMMIERS

en tous genres
spécialité de sommiers montés sur tringle ne pesant que 15 kilos.
Matelas, fauteuils, couvre-pieds, spécialité capotes automobiles.
TOGAVEN et Cie, 25, rue du Château du Roi.

Se rendre à domicile

RELIGIEUX donne secret pour guérir l'Épilepsie et le Mal de Saint-Jean. Maison NERA, Nantec.

AVIS DE DETTES

M. Estéphané RESCOUSSÉ, cultivateur à Belfort, informe le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter sa femme Maria SUDRES qui a quitté le domicile conjugal.

MAISON LARRIVE FILS AINÉ

La plus ancienne de la Région
prévoit sa nombreuse clientèle qu'elle met en vente d'importants stocks de galoches, ordinaires et fantaisies, chaussures luxe et de fatigue.

ARTICLES RÉCLAME

Galoches vernies depuis 15 fr.
Richelieu box-calf hommes 79 fr.

MAUX D'ESTOMAC

gaz, brûlures, renvois, vomissements, aigreurs, mauvaise digestion, etc., guéris radicalement par l'ALGO-DIËTINE. Toutes pharm^{ies}

A L'IMMORTELLE

La Maison TARDIEU informe sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1^{er} octobre prochain, elle ouvre boulevard Gambetta et 2, rue Louis-Deloncle, un magasin de couronnes mortuaires, vases funéraires, fleurs artificielles, etc...
Prix défiant toute concurrence.
A l'occasion de la Toussaint, grand choix de chrysanthèmes, fleurs de Nice, couronnes et gerbes.

MADemoiselle COMBRES

Robes et Manteaux
informe sa clientèle qu'à partir du 20 Octobre son atelier sera transféré

28, Boulevard Gambetta

Faites réparer vos sommiers, vos fauteuils et faites refaire vos matelas chez

M. TAMALET

49, rue Nationale
FAUTEUILS MODERNES
- Prix très réduits -

AGRICULTEURS, INDUSTRIELS et COMMERÇANTS

qui désirez acheter une auto achetez une MATHIS

Toutes les Mathis 8 et 10 CH ont un châssis à cadre entier, 4 ressorts entiers et 4 vitesses

C'EST LA VOITURE SOUPLE, RAPIDE, ÉCONOMIQUE

AGENT M. PRADIÉ

18, Bd Gambetta

Vos chaussures Crêpe

sont réparables et ressemblables. Toutes les réparations étant exécutées par moi-même sont garanties. Gardez l'adresse elle vous servira en temps utile.

GABRIEL, 14, Place des Petites-Bougeries, 14.

A VENDRE
Fond de Boulangerie
S'adresser au Bureau du Journal

OUVRIER ou bon DEMI-OUVRIER
demandé chez SALGUES
Ferblantier -- Cahors

A LA SAMARITAINE

Place Galdemar CAHORS rue Georges-Clemenceau

Actuellement

Grande Mise en Vente

1.000 MANTEAUX
Dames et Fillettes

800 PARDESSUS
Hommes, Jeunes Gens & Enfants

- Prix imbattables -
CHEMISERIE - VÊTEMENTS DE TRAVAIL - BONNETERIE

Notre publicité ne contient rien de tapageur ni d'illusoire, elle a pour but unique d'inviter le public à venir se rendre compte des avantages réels qui lui sont offerts.

Habillez-vous à la SAMARITAINE
VÊTEMENTS CONCHON-QUINETTE
-- CAHORS --
Ouvert DIMANCHE 28 OCTOBRE

AU PRINTEMPS - CAHORS

9-11, Rue Maréchal-Foch

Samedi 3 et Lundi 5 Novembre 1928

GRANDE RÉCLAME D'ANNIVERSAIRE

PRIME

aux acheteurs

ATTENTION !!

La Vente Réclame avec Prime

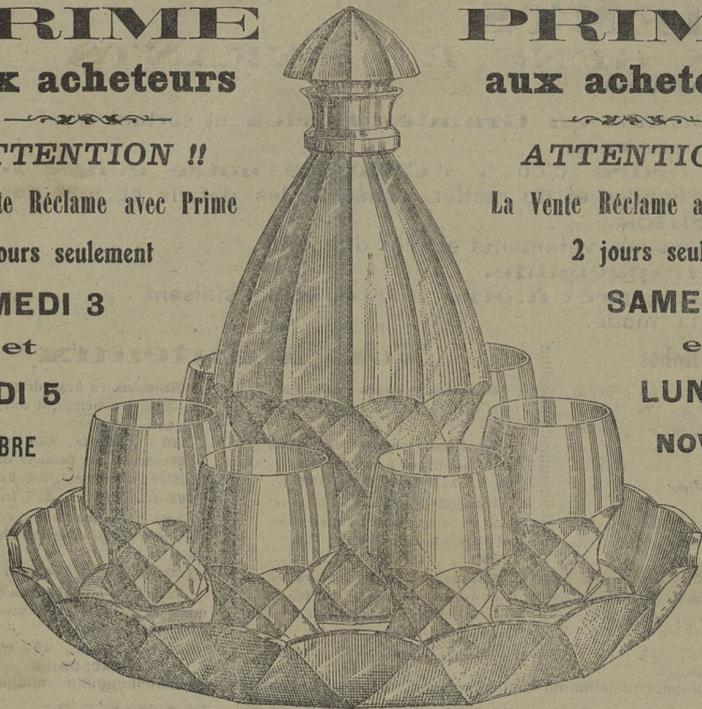
2 jours seulement

SAMEDI 3

et

LUNDI 5

NOVEMBRE



PRIME

aux acheteurs

ATTENTION !!

La Vente Réclame avec Prime

2 jours seulement

SAMEDI 3

et

LUNDI 5

NOVEMBRE



Notre superbe **PRIME** Cabaret à Liqueur « Arlequin » 8 pièces en 12 cristal, composé d'un plateau, 6 verres et un carafon offerte gratuitement à tout acheteur de 150 fr. et au-dessus de marchandises.

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 OCTOBRE VOIR NOS ÉTALAGES

où seront exposés nos Articles Réclame et notre Magnifique **PRIME**

FAITES VOS ACHATS « AU PRINTEMPS » -- CAHORS

LE BONHEUR VOUS SOURIRA et vous serez toujours heureux en portant la **PIERRE STAURA** montée en ravissants bijoux, à la portée de toutes les bourses. Ecrivez à **F. MAJOIS**, 59, rue Rochechouart (Service 65), Paris 9^e et vous recevrez **GRATUITEMENT** la notice explicative sur les pouvoirs du plus puissant Talisman connu dans le monde entier.

CAFÉS TORRÉFIÉS Napoléon QUILICI Salon (B.-du-R.) demande partout même dans villages **REPRÉSENTANTS** (hommes ou dames). Gros bénéfices.

TRICOTEUSES Rectilignes, Circulaires, toutes jauges. Laines, cotons, fils. Prix de gros. Cat., éch., apprent. gratuit. **LA LABORIEUSE**, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

Adressez-vous directement au fabricant! **GRATIS...** J'envoie mon Catalogue illustré **ACCORDEONS** PHONOGRAPHES et tous INSTRUMENTS de MUSIQUE **Raymond CAMPANELLA**, 71, Bd Beaumarchais, Paris-4

POUR VOS ACHATS DE MACHINES À ÉCRIRE, MACHINES À CALCULER, MEUBLES DE BUREAU, FOURNITURES ne faites rien sans consulter L'INTER-MÉCANOGRAF, 24, Avenue Gambetta à MONTAUBAN, (Tarn-et-Garonne) Maison la mieux placée de la région AGENCE DIRECTE DES MACHINES À ÉCRIRE REMINGTON -- DÉPÔT DES SIÈGES STELLA -- R. C. 4.759

PRÉVENEZ -- GUÉRISSEZ les Crevasses, Gerçures, Engorgures EN EMPLOYANT LE **CAMPRIGE DU CANADA** Il vous conservera une peau douce et souple, de là-bas sait le cuire, mais comme pas un de nos plus savants chefs d'Europe n'est encore parvenu à nous le présenter... Mais vous l'aimez vraiment ? -- avait demandé, un brin sceptique, Ninon, la plus jeune des trois petites folles.

On demande REPRÉSENTANT pour département introduit dans alimentation pour placement biscuits. Références exigées. Porte commission. Ecrire **BRAIN, Produits de Régime, Place Cathédrale, NIMES.**

On Demande PERSONNES SÉRIEUSES occupant de placements financiers C. I. G. A., 40, rue de Verdun, CARRASSONNE.

Ne pas oublier qu'à L'HOTEL DES VENTES 4, Rue Blanqui à Cahors vous y trouverez actuellement, un choix de salles à manger, chambres à coucher, tables à rallonges, lits en fer et cuivre, et une quantité de meubles d'occasion vendus moitié prix de leur valeur. Achat, vente et échange de tous meubles anciens ou modernes. **4, rue Blanqui, Cahors**

Etude de Maître Jean MERIC, Avoué à Cahors, 5, rue Georges Clemenceau, successeur de Maîtres Chatonnet et Lacosse.

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME à la suite de vente sur saisie immobilière d'immeubles au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis **D'UN IMMEUBLE EN NATURE DE JARDIN** situé sur la commune de Castelfranc, canton de Luzoch

L'adjudication aura lieu le **JEUDI QUINZE NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-HUIT** à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal civil départemental du Lot, section de Cahors au Palais de Justice de la dite ville, Boulevard Gambetta.

On fait savoir à qui il appartient : Que suivant procès-verbal du ministère de BOYER, huissier à Cahors, en date du vingt-trois juin mil neuf cent vingt-huit, enregistré, visé, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le neuf juillet mil neuf cent vingt-huit, volume 194, numéro 34 ; Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Emile DELFORT, négociant, domicilié à Toulouse, 28, rue des Châlets, lequel a pour avoué constitué près le Tribunal civil départemental du Lot, Maître Jean MERIC, avoué à Cahors, demeurant dite ville, 5, rue Clemenceau, avec élection de domicile en son étude. Sur la tète et au préjudice de Monsieur Emmanuel PERGOT, ancien notaire à Cahors, et Madame PERGOT, née CAMBORNAC, domiciliée à Cahors, lequel a été procédé à la saisie réelle des immeubles situés dans la commune de Castelfranc, dont la désignation est ci-après établie. Il a été procédé le **JEUDI DIX-HUIT OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-HUIT**, à **TREIZE HEURES TRENTE**, à l'audience des criées du Tribunal départemental du Lot, section de Cahors, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles dont la désignation suit, telle qu'elle est indiquée au procès-verbal de saisie et reproduite au cahier des charges. Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été dressé par Maître MERIC, avoué, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION

DE **l'immeuble mis en vente**

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET AU CAHIER DES CHARGES.

TROISIÈME LOT

Au devant d'un immeuble en nature de jardin sis à Castelfranc, figurant sous les numéros sept cent quatre-vingt-deux et sept cent quatre-vingt-trois, section A du plan cadastral de la commune de Castelfranc, d'une surface de huit ares treize centimètres, d'un revenu de seize francs soixante-deux centimes. Il confronte au Sud la rue de l'Église, à l'Ouest, à Pailliac, au Nord, à la maison

Malbec et autres, à l'Est, à une rue de Castelfranc. Il est clôturé par un mur de un mètre cinquante environ. Le dit jour **DIX-HUIT OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-HUIT**, à **TREIZE HEURES TRENTE**, l'immeuble ci-dessus décrit et désigné a été mis en vente sur la mise à prix de mille francs et adjugé suivant jugement d'adjudication en date du dix-huit octobre mil neuf cent vingt-huit, à Maître DESPRATS, avoué, qui a déclaré commandé au nom de Monsieur GUERIN, Armand, boucher, demeurant à Castelfranc.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal de Première Instance du Lot, le vingt-trois octobre mil neuf cent vingt-huit, enregistré, Monsieur ROUQUÉ Victor, Receveur des Contributions Indirectes, domicilié à Gourdon, rue Jean-Jaures, assisté de Maître MERIC, avoué près ce Tribunal, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix de l'immeuble précédemment adjugé et le porter à la somme de sept mille sept cents francs en sus des charges de la précédente adjudication, ou quoique soit le prix principal, augmenté d'un sixième. En conséquence de ce qui précède et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur ROUQUÉ Victor, Receveur des Contributions Indirectes, domicilié à Gourdon. En présence ou eux dûment appelés de : Monsieur Emile DELFORT, négociant, domicilié à Toulouse, 28, rue des Châlets, lequel a pour avoué constitué près le Tribunal civil départemental du Lot, Maître Jean MERIC, avoué à Cahors, demeurant dite ville, 5, rue Clemenceau, avec élection de domicile en son étude. Il sera procédé le **JEUDI QUINZE NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-HUIT**, à **QUATORZE HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal civil départemental du Lot, section de Cahors, au Palais de Justice de

la dite ville, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-dessus décrit et désigné, et sur la mise à prix suivante :

MISE A PRIX

L'immeuble ci-dessus décrit et désigné sera mis en vente sur la mise à prix de sept mille sept cents francs, en sus de la somme de **7.700 fr.**

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la première vente seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix, les frais d'adjudication et de la présente surenchère seront payés par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication et ce dans les dix jours de la vente, entre les mains de Maître Jean MERIC, avoué à Cahors, poursuivant la surenchère et rédacteur du cahier des charges. Fait et rédigé par moi, avoué de la partie poursuivant la surenchère.

L'avoué poursuivant : **Jean MERIC.**

Enregistré à Cahors, le 1928, F^o Case : Regu : onze francs vingt.

Le receveur : **Signé : PONCHARRAU.**

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Jean MERIC, avoué poursuivant la surenchère, et poursuivant la vente, lequel comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal de Première Instance du Lot, section de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

CAHORS, IMP. COUSSLANT.

ETUDE DE M^e BOYER HUISSIER A CAHORS 4, rue Blanqui

VENTE aux enchères publiques POUR CAUSE DE DÉPART

Le public est informé que le **Samedi trois Novembre 1928**, à l'occasion de la grande foire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, devant le Théâtre Municipal à Cahors, à **14 heures**, ou en cas de mauvais temps à domicile, rue du Tapis Vert, d'un mobilier comprenant : dressoir, commode, chaises, fauteuils, salon, pendule à caisse, cuivre, glaces, etc., etc... **12 % au comptant.** BOYER.

A LA SALLE DES VENTES 62, rue Emile-Zola, l'on se charge de la vente aux enchères de tous objets. Achat et vente de meubles et bibelots anciens. Expertises.

SITUATION ANCIENS FOURS A CHAUX aux portes de Cahors à LOUER carrière sur place S'adresser à **M. LAMOUROUX**, Bd Gambetta, au 2^e étage, n^o 81.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : **L. PARAZINES.**

ETUDE DE M^e L. NUVILLE Docteur en droit Avoué près le Tribunal Civil de première instance du Lot, en résidence à Figeac. Successeur de M^e Vival, Malrieu et Loubet

Par acte du trente-un juillet mil neuf cent vingt-huit, aux minutes de Maître DARNIS, notaire à St-Céré, Monsieur Etienne VIROLES, propriétaire-agriculteur, demeurant à St-Médard-de-Présque, a adopté Mademoiselle Louise ou Marie-Louise BEL, célibataire, majeure, sans profession, demeurant avec lui. Cet acte d'adoption a été homologué purement et simplement par jugement rendu par le Tribunal civil de première instance du Lot, le onze août mil neuf cent vingt-huit, à la requête de Monsieur Etienne VIROLES sus-nommé, ayant Maître NUVILLE pour avoué, en présence de Monsieur le Procureur de la République, auquel ledit jugement a été signifié, suivant exploit de Maître BOULOUÏE, huissier à Cahors, en date du octobre mil neuf cent vingt-huit.

Le dispositif de ce jugement est ainsi conçu : « OUI Monsieur de GOMBAULT, Juge-commissaire en son rapport. OUI Maître NUVILLE, avoué, qui se propose d'adopter jouti d'une bonne réputation. Après s'être procuré les renseignements convenables. Après avoir vérifié si toutes les conditions de la loi sont remplies. Et s'être assuré si la personne qui se propose d'adopter jouit d'une bonne réputation. Homologue l'acte d'adoption, reçu par Maître DARNIS, notaire à St-Céré, le trente-un juillet mil neuf cent vingt-huit. En conséquence, dit qu'il y a lieu à adoption par le sieur VIROLES Etienne, propriétaire-cultivateur, demeurant à St-Médard-de-Présque, âgé de plus de quarante ans, comme étant né à St-Laurent-Tours, le neuf août mil huit cent cinquante-six, en faveur de

Mademoiselle Louise ou Marie-Louise BEL, sans profession, demeurant à St-Médard-de-Présque, née à Loubressac, le douze mars mil neuf cent un. Dit que l'adoptée ajoutera à son nom, le nom patronymique de l'adoptant et s'appellera désormais : **BEL-VIROLES.** Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de la commune de Loubressac, et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance de l'adoptée, tant sur les registres de ladite commune que sur celui déposé au greffe du présent Tribunal. Signé : **F. GRIMAL - GALTIE.**

La présente insertion est faite en exécution des prescriptions de l'art. 366 C. C., modifié par la loi du 19 juin 1926. **L. NUVILLE, avoué.**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur Albert BASTIT, marchand de bois, demeurant à Cahors, Place St-Laurent, n^o 3. Report d'ouverture

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors en date du 23 Octobre 1928. Il a été extrait ce qui suit : « Le Tribunal fixe et reporte au premier mardi mil neuf cent vingt-huit la date de la cessation de paiements du sieur Albert BASTIT, marchand de bois à Cahors, Place St-Laurent, n^o 3, et l'ouverture de sa liquidation judiciaire. « Ordonne l'affiche et l'insertion du présent jugement aux formes de droit. « Dit que, pour le surplus, le jugement déclaratif conservé « ra son plein et entier effet. » Pour extrait conforme.

Le Greffier, E. MANEYROL. Nota. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

Feuilleton du « Journal du Lot » 23

UNE JEUNE FILLE voyagea...

PAR **Claude FARRÈRE**

QUATRIÈME PARTIE ...A pied, à cheval, en voiture, en sampang...

LES PETITES FOLLES

Et, comme la visiteuse avait évidemment très faim. — CÔ MI l'avait avoué sans honte. — toute une théorie de congais accouraient, apportant des cuisines non pas seulement des gâteaux, des sucreries, des amandes grillées, des mangues fraîches et des litchis mandarins, mais toutes sortes de choses plus substantielles que les filles du Phou n'étaient pas fâchées de pouvoir exhiber ainsi à leur « grande sœur aînée », impromptu, sans préméditation : car le Phou Nguyen Van Hok, qui lui-même, trop vieux, avait gardé à peu près intacts les us et coutumes de ses ancêtres, n'en tenait que davantage à prouver qu'il n'avait rien d'un esprit rétrograde, et ordonnait que ses filles vécussent à l'européenne, autant, du moins qu'il était possible dans l'antique yamen et sous le climat cambodgien... CÔ MI mangea donc des sand-

wiches, du pâté, des chauds-froids, que sais-je !... Et il lui fallut réclamer pour qu'on lui apportât un peu de ce qui est le véritable pain de tout l'Extrême-Orient, dont elle était friande : le riz... un bol de beau riz pur et neigeux, cuit tel quel, et comme le dernier des rhaqués de là-bas sait le cuire, mais comme pas un de nos plus savants chefs d'Europe n'est encore parvenu à nous le présenter... Mais vous l'aimez vraiment ? -- avait demandé, un brin sceptique, Ninon, la plus jeune des trois petites folles.

Les trois filles du Phou s'appelaient, par ordre d'ancienneté, Anna, Ninette et Ninon. Quelle preuve plus éclatante, au fait, des tendres sentiments professés par leur père envers la nation « protectrice » ! -- Mais bien sûr, que je l'aime ! -- avait protesté CÔ MI, de toute sa sincérité. -- Vous ne l'aimez donc pas, vous, le riz ? -- Oh ! nous, -- fit Anna, l'aînée, énigmatique, -- ça n'a pas d'importance... Mais je croyais que, pour aimer vraiment le riz, il n'y avait que les indigènes...

Certes, CÔ MI ne faisait pas métier de collectionner les mœurs locales, en vue de documenter un futur roman exotique. Le mot « indigènes », dans la bouche d'une jeune personne du meilleur monde indochinois, ne l'étonna pas moins. Et, confusément, elle se sentit, elle, jeune personne d'un bon monde français, plus pro-

che, par les goûts, les aspirations, la pensée, de cette Anna, qui parlait d'indigènes, qu'Anna ne devait l'être elle-même des rhaqués de son propre pays... Anna, Ninette et Ninon portaient cependant, strictement, le costume annamite, qui, d'ailleurs, leur seyait autrement bien que n'importe quelle détroque parisienne. Chaque race a toujours su s'inventer les atours qui lui convenaient. Et rien n'est plus beau qu'une dame de la Chine, de la Perse, du Japon ou des Indes, en robe chinoise, persane, japonaise ou hindoue... alors que, déguisées en européennes, fût-ce par nos meilleurs artistes de la rue de la Paix, ces mêmes dames, y compris les plus gracieuses, évoqueront toujours un peu la vision des chiens savants ou des chats bottés de ce théâtre des bêtes qui fut cher à notre enfance.

Enfin restaurée, CÔ MI s'était renversée confortablement dans son grand fauteuil, et ses trois petites amies, assises à ses pieds sur beaucoup de coussins, faisaient demi-cercle autour d'elle. Sans que CÔ MI fût très grande, elle dépassait d'une bonne demi-tête la plus haute des trois filles du Phou. Et, la différence du vêtement ajoutée à la différence des tailles, Anna, Ninette et Ninon faisaient figure de vraies petites filles aux pieds d'une sœur considérablement aînée. Il n'y avait là néanmoins qu'une apparence. Et la causerie entre elles quatre allait de femme à

femme, d'autant mieux que les aventures de CÔ MI, d'une part, et le climat tropical, de l'autre, avaient pacifiquement mûri les quatre têtes brunes et blondes qui se penchaient les unes vers les autres pour mieux échanger leurs secrets.

Le hodoïer des trois sœurs était un gentil salon très nu, les murs blancs, et les solives de bois brun poncé contrastant avec les nattes de riz du plancher, très blanches. Quelques guéridons, sculptés, ajourés, incrustés, et du rotin pour tous les sièges, des bergères aux tabourets. Il y avait des livres, européens, français ; il y avait des brochures. Les petites folles lisaient *La Revue des Deux-Mondes*, ou, pour le moins, faisaient semblant. Mais le dernier Pierre Benoit, force pages tournées, et le dos cassé, témoignait, lui, qu'on n'avait pas fait seulement semblant de le lire. Il y avait d'autres livres aussi, annamites, chinois... des livres, enfin, écrits en « caractères ». Et CÔ MI, qui savait bien épilucher les comptes de son bep et de son saï, n'épailait qu'à peine les plus simples « racines » de la philosophie, mais formidable langue du philosophe de Lou, K'oung tzeu le Divin, que les barbares nomment Confucius.

Et CÔ MI ne cachait pas aux petites folles son admiration : -- Que de choses vous savez ! c'est à n'y pas croire ! l'annamite, d'abord ; le chinois, ensuite... et ce n'est pas du tout pareil, l'annamite et le chinois, comme on se figure chez nous !... Et puis, vous savez le français... et puis, vous savez l'anglais... -- Oh ! l'anglais, très peu, -- protesta modestement Anna. (En règle générale, Anna -- dix-sept ans -- tenait le dé de la conversation, Ninette et Ninon -- seize ans et quinze -- n'intervenant que par-ci par-là, à mots discrets, et le plus souvent sur un signe de l'aînée, dont l'autorité n'était pas un mythe. Ce n'est pas demain que la vieille et sage Asie abolira ce droit d'aînesse, qui fut le plus puissant des facteurs dont le produit civilisa la planète.)

Très peu, c'est vous qui le dites ! -- CÔ MI protestait à son tour. -- Mais le jour que vous êtes venues chez nous, nous avions reçu les journaux de Singapour, et j'ai vu comment vous les lisiez... Non, non ! vous êtes bien deux ou trois fois plus instruites, vous, Anna, Ninette et Ninon, que tout ce que j'ai connu de jeunes filles en France...

Mais les trois jeunes filles du Phou, prodigant leur politesse asiatique, agitaient des mains incrédules : -- Quelle indulgence !... Mais nous savons bien que vous nous faites des compliments... Et puis, il ne faut pas vous faire des illusions : nous trois, nous sommes des Annamites un peu exceptionnelles... Vous comprenez, notre père tenait beaucoup à nous voir donner le bon exemple... il y a tant de grandes familles d'ici qui ont des idées arriérées !... Alors, il nous a bien fallu apprendre, comme vous

dites, des choses... des choses d'Europe... Et il nous fallait aussi ne pas négliger les choses d'Asie, parce que, sans ça, les indigènes n'auraient pas été contents... C'est donc tout naturel : quand il faut, il faut ! Mais ce n'est tout de même rien, en comparaison de vous... Vous, vous n'en avez pas seulement appris, des choses, vous en avez fait... Et, vous, il ne fallait pas !... je veux dire : vous n'étiez pas forcée...

CÔ MI, soudain très grave, baissa la tête. C'est vrai qu'elle n'avait pas été forcée... Et, tout d'un coup, des visions passèrent dans sa mémoire : La Baule... les promenades à bicyclette... Fred, Bob et Cie... Papa, Lulu, Loulou... Maman même... et tante Zoé, la pauvre tante Zoé...

Ce fut bref, et un peu mélancolique... oh ! un tout petit peu !... Lulu, Loulou, les autres, tout de bon cela ne valait pas mieux qu'Anna, Ninette et Ninon, n'est-ce pas ! On choisit ses amis, on ne choisit pas ses parents. Et le meilleur nid, c'est le nid le plus chaud. La joie des câlineries et des caresses, cette si douce joie qui fait ronronner les petits chats, et qui dilate le cœur des jeunes filles, Mimi Trilemont ne l'avait guère connue. Au lieu que CÔ MI connaissait le contentement, moins doux, mais plus profond, des besognes bien accomplies, du pain fièrement gagné. Allons, allons !... aujourd'hui valait mieux qu'hier. Et quant à demain ? -- venie demain et nous y penserons !... (A suivre.)